

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 38770

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 46

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

A l'alinéa 15, substituer à la référence :

« L. 197- »,

la référence :

« 197-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.